



### Objectif

Ce programme de bourses d'études vise à promouvoir l'éducation postsecondaire et d'aider les enfants des membres du personnel de Flynn à obtenir un baccalauréat ou diplôme collégial.

### Nombre de bourses d'études et valeur/Durée du financement

Jusqu'à un maximum de douze (12) bourses au niveau du baccalauréat ou diplôme collégial.

Candidates canadiennes/candidats canadiens: Ces bourses d'une valeur de 2 500 \$ CA sont valides pendant une année.

Candidates américaines/candidats américains: Ces bourses d'une valeur de 2 500 \$ US sont valides pendant une année.

### Admissibilité

Les personnes qui présentent une demande doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être l'enfant à charge d'une ou d'un membre du personnel permanent à temps plein de Flynn, qui travaille activement pour l'entreprise et compte au moins une année de service continu par la date limite de présentation des demandes. Le service continu signifie que la ou le membre n'a pas eu d'interruption de travail de plus de six mois. Dans le cas où plus d'une ou d'un enfant à charge du même membre du personnel présente une demande, un seul d'entre eux sera admissible à la bourse d'études. Une ou un enfant à charge est défini comme une ou un enfant biologique, une ou un enfant adopté légalement ou une ou un enfant sous tutelle légale, ou encore une ou un enfant de la conjointe ou du conjoint marié ou de la conjointe ou du conjoint de fait de l'employée ou l'employé;
- les enfants du personnel de direction et les enfants des employé-es actionnaires ne sont pas admissibles à ce programme;
- avoir complété ou prévoir s'inscrire, à temps plein, dans un programme menant à un premier baccalauréat ou diplôme collégial;
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins:
  - 60 pour cent (ou équivalent) au cours des trois derniers trimestres pour lesquels les notes sont disponibles, pour les candidats appliquant au niveau du diplôme collégial ;
  - 70 pour cent (ou équivalent) au cours des trois derniers trimestres pour lesquels les notes sont disponibles, pour les candidats appliquant au niveau du programme de baccalauréat ;
  - Les cours hors programme liés au perfectionnement professionnel ou personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

\*La politique d'Universités Canada quant au calcul de la moyenne a été élaborée en consultation avec les services d'admission de même qu'avec des responsables de l'aide financière des universités et des collèges de partout du pays. Il existe une grande diversité parmi les candidats et candidates à ce programme de bourses d'études, qui proviennent de régions géographiques différentes et qui ont atteint différents niveaux de scolarité. Par ailleurs, il importe de signaler que les systèmes de notation diffèrent selon les établissements d'enseignement. La politique d'Universités Canada quant au calcul de la moyenne vise à donner un juste aperçu de la candidate ou du candidat en tenant compte des différences entre les programmes d'études. À cette fin, les notes les plus récentes



suivies des notes les plus élevées dans quatre cours seront prises en compte pour le calcul de la moyenne. En ce qui concerne les relevés de notes du secondaire, seules les notes dans les disciplines suivantes seront prises en compte : langue, sciences sociales, mathématiques et sciences. Six cours sont choisis pour chaque personne, avec un maximum de deux cours dans la même discipline. Le calcul de la moyenne peut se faire à partir des notes de quatre ou cinq cours selon le nombre de cours pour lesquels des notes sont disponibles.

### Établissements admissibles:

- Les établissements d'enseignement canadiens ou américains, ou leurs établissements affiliés, ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p. ex. les universités ainsi que les collèges et cégeps qui décernent des diplômes techniques) sont admissibles.

### Domaine d'études et exigences relatives au programme

- Il n'y a aucune restriction quant au domaine ou au programme d'études;
- Le programme d'études doit être d'une durée minimale de deux (2) ans;
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. diplômes préuniversitaires conférés par les cégeps) ne sont pas admissibles.

### Conditions et restrictions

- Selon le programme d'études, un baccalauréat appliqué peut être considéré comme étant de niveau universitaire ou collégial;
- Les personnes qui commencent leurs études postsecondaires en janvier sont admissibles au concours du de l'été de la même année;
- Les candidates et candidats ayant déjà obtenu une bourse d'études Flynn peuvent présenter une demande dans la même catégorie à chaque année, cependant, ils ne sont pas admissibles dans l'autre catégorie.

Flynn se réserve le droit de modifier son parrainage au programme de bourses d'études ou d'y mettre fin sans préavis.

### Processus de sélection

La sélection des titulaires de bourses est assurée par un comité formé de représentantes et représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC). Flynn n'a aucun droit de regard sur le choix des titulaires. La décision du comité concernant le choix des titulaires est irrévocable.

### Critères d'évaluation :

- Rendement scolaire;
- Qualité de la dissertation;
- Qualité et pertinence des lettres de recommandation.

La préférence sera accordée aux candidates et candidats qui soumettront une demande de bourse d'études Flynn pour la première fois. Tout changement de programme d'études effectué après avoir envoyé la demande initiale à PBEC et après avoir reçu l'offre de bourse d'études finale de Flynn pourrait avoir des conséquences sur l'attribution de la bourse d'études.



Les personnes ayant soumis une demande recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection.

### Demandes retenues

Les personnes dont la demande est retenue recevront une notification de l'obtention d'une bourse d'études en août. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à l'établissement d'enseignement. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail en ligne.

Les titulaires d'une bourse d'études seront photographiés et leur réussite sera partagé sur les médias sociaux de l'entreprise ainsi que dans le magazine de l'entreprise *Flynn Flash*.

### Versements

- Le ou les versements de la bourse d'études ne seront effectués qu'à la fin du processus d'acceptation de bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par PBEC de tous les documents justificatifs requis;
- PBEC versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de Flynn;
- Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études;
- Les établissements d'enseignement verseront le ou les paiements aux titulaires selon les pratiques en vigueur;
- Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines après l'acceptation de la bourse d'études ou la présentation d'une demande de renouvellement de bourse en ligne.

### Processus de demande

La propriété de la demande revient à l'étudiante ou à l'étudiant, qui doit être admissible à la bourse d'études conformément aux lignes directrices du programme. Les demandes doivent être remplies et soumises par les étudiantes et étudiants et non par les membres du personnel de Flynn. Les personnes qui présentent une demande doivent veiller à ajouter l'adresse [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca) à leur liste d'expéditrices et d'expéditeurs autorisés dans les options de gestion de courriels afin de pouvoir continuer à recevoir les messages importants de PBEC.

1. Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au : <https://portal.scholarshippartners.ca>.
2. Pour accéder au programme de bourses d'études, il faut inscrire le code suivant : **289FLY2023**.
3. Les membres du personnel de Flynn doivent remplir et signer le formulaire *Consentement de l'employé·e* dans lequel sont demandées des précisions telles que leur numéro d'employée ou d'employé et leur consentement à la collecte d'information afin que l'admissibilité des candidates et candidats au programme de bourses d'études puisse être vérifiée. Le formulaire doit être téléversé et joint à la demande.
4. La demande et les documents justificatifs doivent être reçus par PBEC au plus tard le **10 mai 2023 à 13 h (HE)**.



5. Les documents seront examinés par le personnel de PBEC afin de vérifier que toutes les exigences sont respectées.
6. Un accusé de réception de toutes les demandes reçues sera envoyé par courriel une fois qu'elles auront été traitées par PBEC.
7. Les candidates et candidats doivent s'assurer que tous leurs documents ont été reçus et acceptés en consultant l'état de leur demande au <https://portal.scholarshippartners.ca>.
8. La gestion des comptes seront effectués par l'entremise du portail effectués en ligne.

### Demande papier (Espagnol seulement):

1. Les candidates et candidats peuvent remplir le formulaire de demande en version papier (en espagnol seulement) et l'envoyer par la poste à l'adresse indiquée ci-dessous.
2. Le formulaire de demande papier et les documents justificatifs doivent être reçus par PBEC au plus tard le **10 mai 2023**.
3. Il est recommandé de faire parvenir les demandes papier par courrier recommandé ou par service de messagerie afin de pouvoir retracer l'envoi, au besoin. PBEC accusera réception par écrit de toutes les demandes reçues une fois qu'elles auront été traitées. Pour vérifier si toute la documentation a été reçue et acceptée, veuillez consulter <https://portal.scholarshippartners.ca> afin d'avoir accès à votre dossier. Pour accéder à votre compte, vous aurez besoin de vos informations de connexion, qui seront fournis dans le courriel de confirmation qu'Universités Canada vous fera parvenir.
4. Bien que les demandes papier seront acceptées, la gestion des comptes sera effectuée par l'entremise du portail en ligne.

## Documents justificatifs

Les documents justificatifs décrits ci-dessous doivent accompagner la demande. Si ces documents ne sont pas reçus ou approuvés par PBEC, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Le 5 mai 2023, PBEC enverra un dernier courriel de suivi aux personnes ayant présenté une demande, leur rappelant de faire parvenir tout document incomplet ou manquant à leur dossier. Les personnes qui remettront des documents justificatifs après cette date ne recevront pas de courriel de suivi.

### **Consentement de l'employée ou de l'employé**

Les membres du personnel de Flynn doivent remplir le formulaire *Consentement de l'employé-e* que les candidates et candidats doivent joindre à leur demande. L'information qu'il contient est nécessaire pour confirmer l'admissibilité des candidates et à candidats à la bourse d'études en vertu des critères d'admissibilité du programme. Ces renseignements ne seront ni utilisés ni divulgués à des fins autres que celles qui sont spécifiées, à moins que la loi ne l'exige ou ne l'autorise.

### **Lettres de recommandation**

Les lettres de recommandation doivent être rédigées par des personnes distinctes et n'ayant pas de lien de parenté avec la candidate ou le candidat. Toutes les lettres doivent être saisies électroniquement et comporter la date, une signature électronique ainsi que les coordonnées de la personne répondante. Celle-ci doit décrire sa relation avec la candidate ou le candidat dans sa lettre. Les lettres de recommandation doivent avoir été rédigées moins d'un (1) an avant la date limite de présentation des demandes.



### Lettre de recommandation (scolaire)

La lettre de recommandation scolaire doit être rédigée par une ou un membre du corps enseignant (anciennement ou à l'heure actuelle) qui connaît bien la candidate ou le candidat et son dossier scolaire.

### Lettre de recommandation (parascolaire)

La lettre de recommandation parascolaire doit être rédigée par une personne qui connaît les activités parascolaires, bénévoles et d'engagement au sein de la collectivité de la candidate ou du candidat, et qui n'est pas celle qui a rédigé la lettre de recommandation scolaire.

### Dissertation

Les personnes qui présentent une demande doivent rédiger une dissertation décrivant le choix du domaine ou programme d'études, l'engagement communautaire de la candidate ou du candidat, son bénévolat et ses activités parascolaires, ainsi que les raisons pour lesquelles ils devraient être sélectionnés parmi les récipiendaires d'une bourse d'études.

### Relevé de notes

Un relevé de notes des trois derniers trimestres, c'est-à-dire pour la période allant de septembre 2021 à décembre 2022, est requis. Si la personne qui présente une demande n'était pas inscrite pendant cette période, les notes des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles seront acceptées. Les notes obtenues dans le cadre de l'enseignement à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu.

**REMARQUE :** Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète. Un report de la date limite ne sera pas accordé.

## Administration du programme

Partenaires en bourses d'études Canada, une division d'Universités Canada, administre le programme de bourses d'études au nom de Flynn. Le mandat d'Universités Canada est de contribuer à l'élaboration de politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle offre aux entreprises, aux organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le [www.univcan.ca](http://www.univcan.ca).

## Coordonnées

Partenaires en bourses  
d'études Canada.  
Scholarship  
Partners Canada.

Partenaires en bourses d'études Canada  
Réf : Le programme de bourses d'études Flynn  
350, rue Albert, bureau 1710  
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Sans-Frais: 1-844-567-1237  
Courriel : [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca)